

ANNEXE Q
MOUVEMENT DE PERSONNEL
ET RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

- 1) Tout mouvement de personnel ou toute référence de la convention collective à la notion de *région* se rapporte au regroupement suivant:

Région	Région administrative du Québec (nº)
La Grande Rivière	Abitibi-Témiscamingue (08) Nord-du-Québec (10) (excluant Chibougamau)
Laurentides	Outaouais (07) Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15)
Manicouagan	Côte-Nord (09)
Matapedia	Bas-Saint-Laurent (01) Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11)
Mauricie	Mauricie (04) Centre-du-Québec (17) (à l'exclusion de Drummondville – 490)
Montmorency	Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12)
Montréal	Montréal (06)
Richelieu	Montérégie (16) (en y ajoutant Drummondville – 490) Estrie (05)
Saguenay	Saguenay – Lac-Saint-Jean (02) (incluant Chibougamau)
IREQ (Varennes)	

- 2) L'application des paragraphes 19.20, 32.05 et de la lettre d'entente n° 20 s'effectue à l'intérieur de l'un des quatre (4) regroupements ou organismes suivants :

- a) Hydro-Québec Production, Hydro-Québec TransÉnergie et la **vice-présidence Technologies de l'information et des communications**.
- b) Hydro-Québec Distribution, **Hydro-Québec Services partagés**, la vice-présidence Ressources humaines et la **vice-présidence Communications, affaires gouvernementales et autochtones**.
- c) Hydro-Québec Équipement : à l'intérieur d'une direction ou du niveau équivalent de la structure hiérarchique.
- d) IREQ (**Hydro-Québec Innovation**).

- 3) L'application de la notion d'endroit donné prévue aux paragraphes 19.20 et 32.05 est défini au tableau ci-dessous :

Région	Endroit donné Par adresse civique ou installation sans adresse, sauf les regroupements suivants :
La Grande Rivière	1. Baie-James Ouest comprenant actuellement les installations de LG-1, LG-2, LG-2A, ESR, Radisson, Némiscau et Albanel 2. Baie-James Est comprenant actuellement les installations de LG-3, LG-4, LA-1, LA-2, Brisay, Chissibi, Tilly, Lemoyne et Nikamo
Laurentides	1. 1705, rue Berlier et 5000, boul. des Mille-Îles 2. 200, rue Jean-Proulx et 128, chemin Mill
Manicouagan	1. 115 et 135 boul. Comeau
Matapedia	1. 355, rue St-Germain Ouest et 389, rue Vanier
Mauricie	1. 260, rang Des Cèdres et 879, boul. Pierre-Roux Est
Montmorency	1. 2625, boul. Lebourgneuf et 5600, boul. des Galeries

Région	Endroit donné Par adresse civique ou installation sans adresse, sauf les regroupements suivants:
Montréal	1. 201, rue Jarry Ouest et 8181, avenue de l'Esplanade 2. 600, rue Fullum et 655, rue Parthenais 3. 75, boul. René-Lévesque Ouest, et C.P. 10000, succ. Pl. Desjardins 4. 855, rue Ste-Catherine Est, 800, et 888, boul. de Maisonneuve Est 5. 9455, rue Ryan et 7600, boul. Thimens
Richelieu	1. 80, boul. de Melocheville et 615, chemin du Fleuve 2. Rang Saint-Laurent et 2805, boul. Mgr Langlois 3. 650 et 705, boul. Clairevue Ouest 4. Personne salariée d'une autre division ou vice-présidence non rattachée à l'IREQ, travaillant dans les bâtiments de l'IREQ
Saguenay	1. 1400, rue de la Manic et 255, rue Racine Est
IREQ (Varennes)	1. 1740, 1800, 1802, 1804 et 1806 Lionel-Boulet

4) Supplantation lettre d'entente n° 20

- a) Lors de l'application de la lettre d'entente n° 20, la supplantation s'effectue selon les paragraphes 1 et 2 ci-dessus et à l'intérieur des sous-régions décrites au tableau ci-dessous :

Région	Sous-région	MRC ou lieu visé	
		Code de MRC	Nom de la MRC ou adresse du lieu visé
La Grande Rivière	1	86042 870 850	Rouyn-Noranda Abitibi-Ouest Témiscamingue
	2	880 890	Abitibi La Vallée-de-l'Or
	3		Baie-James Est (LG-3, LG-4, LA-1, LA-2, Brisay, Chissibi, Tilly, Lemoyne et Nikamo)
	4		Baie-James Ouest (LG-1, LG-2, LG-2A, ESR, Radisson, Némiscau et Albanel)
Laurentides	1	81017 800 820 830 840	Gatineau Papineau Les Collines-de-l'Outaouais La Vallée-de-la-Gatineau Pontiac
	2	65005	Laval
	3	520 600 610 620 630 640	D'Autray L'Assomption Joliette Matawinie Montcalm Les Moulins
	4	720 730 74005	Deux-Montagnes Thérèse-De Blainville Mirabel
	5	750 760	La Rivière-du-Nord Argenteuil

Région	Sous-région	MRC ou lieu visé	
		Code de MRC	Nom de la MRC ou adresse du lieu visé
Laurentides	6	780 790 770	Les Laurentides Antoine-Labelle Les Pays-d'en-Haut
Manicouagan	1	971	Sept-Rivières
	2	981 982	Minganie (incluant les postes de répartition Rivière-aux-Bouleaux et Rivière-à-la-Chaloupe) Le Golfe-Saint-Laurent
	3	960 972	Manicouagan Caniapiscau
	4	950	La Haute-Côte-Nord
Matapedia	1	110 120 130 140	Les Basques Rivière-du-Loup Témiscouata Kamouraska
	2	070 080 090 100	La Matapédia La Matanie La Mitis Rimouski-Neigette
	3	01023 020 030 040 050 060	Les Îles-de-la-Madeleine Le Rocher-Percé La Côte-de-Gaspé La Haute-Gaspésie Bonaventure Avignon

Région	Sous-région	MRC ou lieu visé	
		Code de MRC	Nom de la MRC ou adresse du lieu visé
Mauricie	1	90012 350	La Tuque Mékinac
	2	36033 510	Shawinigan Maskinongé
	3	37067 372	Trois-Rivières Les Chenaux
	4	320 380 390 500	L'Érable Bécancour Arthabaska Nicolet-Yamaska
Montmorency	1	260 270 280 290	La Nouvelle-Beauce Robert-Cliche Les Etchemins Beauce-Sartigan
	2	310	Les Appalaches
	3	170 180 190 25213 330	L'Islet Montmagny Bellechasse Lévis Lotbinière
	4	150 160 200 210 23027	Charlevoix-Est Charlevoix L'Île d'Orléans La Côte-de-Beaupré 430, rue Arduin
	5	220 340 230	La Jacques-Cartier Portneuf 2625, boul. Lebourgneuf 5600, boul. des Galeries 2, rue Samson 1570, boul. Bastien
	6		Secteur Boréal

Région	Sous-région	MRC ou lieu visé	
		Code de MRC	Nom de la MRC ou adresse du lieu visé
Montréal (paragraphe 2) a) et c))	1	66023	Montréal
Montréal (paragraphe 2) b))	2	66023	140, boul. Crémazie 8181, avenue de l'Esplanade 301, rue Jarry Ouest 201, rue Jarry Ouest
	3	66023	600, rue Fullum 655, rue Parthenais 800, boul. Maisonneuve Est 855, rue Ste-Catherine Est 75, boul. René-Lévesque Ouest C.P. 10000, succ. Pl. Desjardins 9455, rue Ryan 7600, boul. Thimens
	4	66023	7800, rue Jarry Est 4100, 42 ^e avenue 9150, Claveau (Anjou) 7780, Métropolitain (Anjou) 5625, rue Hochelaga
	5	66023	7575, boul. Henri-Bourassa Ouest

Région	Sous-région	MRC ou lieu visé	
		Code de MRC	Nom de la MRC ou adresse du lieu visé
Richelieu	1	43027	Sherbrooke
		300	Le Granit
		400	Les Sources
		410	Le Haut-Saint-François
		420	Le Val-Saint-François
		440	Coaticook
		450	Memphrémagog
		460	Brome-Missisquoi
	2	470	La Haute-Yamaska
		480	Acton
	3	540	Les Maskoutains
		550	Rouville
		560	Le Haut-Richelieu
		570	La Vallée-du-Richelieu
		680	Les Jardins-de-Napierville (Saint-Jacques-le-Mineur, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Bernard-de-Lacolle)
		58227	Longueuil
	4	590	Marguerite-D'Youville (Varennes, Saint-Amable et Sainte-Julie)
		530	Pierre-De-Saurel
		590	Marguerite-D'Youville (Verchères, Calixa-Lavallée et Contrecoeur)
		490	Drummond

ANNEXE R
TABLE DE CONCORDANCE DES TERMES

Région	Sous-région	MRC ou lieu visé	
		Code de MRC	Nom de la MRC ou adresse du lieu visé
Richelieu	5	670 680	Roussillon Les Jardins-de-Napierville (Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard, Sainte- Clotilde-de-Châteauguay, Saint-Patrice-de- Sherrington et Hemmingford) 690 700 710
			Le Haut-Saint-Laurent Beauharnois-Salaberry Vaudreuil-Soulanges
Saguenay	1	94068 942	Saguenay Le Fjord-du-Saguenay
	2	910 920 930	Le Domaine-du-Roy Maria-Chapdelaine Lac-Saint-Jean-Est
	3		Installations Chibougamau
IREQ (Varennes)	1		1740, 1800, 1802, 1804 et 1806 Lionel-Boulet

Terme ou texte ayant été remplacé	Terme ou texte corrigé
employé	personne salariée
éligible	admissible
officier	personne représentante élue
... réfère, ..., le grief ou la mésentente à la personne	... en réfère à la personne...
référer (un grief à l'arbitrage)	déférer
remplir un poste	doter un poste
jour de calendrier	jour civil
surtemps temps supplémentaire	heures supplémentaires
appendice	annexe
opportunité	possibilité
taux de salaire de l'employé plus une demie	taux de salaire régulier majoré de 50 %
double de son taux de salaire	taux de salaire régulier majoré de 100 %
taux de surtemps qui s'applique	taux applicable des heures supplémentaires
l'atteindre	la joindre
relocaliser	replacer
thermos	isotherme